

PERKINS-SUR-LE-LAC

BULLETIN

RECENSEMENT

L'Association procède dès maintenant au recensement de ses membres. Tel que stipulé dans la lettre couverture, il est important pour tous les propriétaires de compléter le questionnaire afin d'aider votre Bureau de direction à définir la marche de l'Association vers la réalisation de vos buts, besoins et expectatives.

Veillez acheminer le questionnaire complété aussitôt que possible, et pas plus tard que dans les dix (10) jours de la date de ce Bulletin.

CENTRE D'INFORMATION / SURVEILLANCE

Anciennement «La Barrière», cet immeuble est maintenant propriété de l'Association. Le Centre a déjà une allure plus intéressante grâce aux travaux de réfection exécutés par le locataire, M. Emile Beaudry. Nous vous invitons à vous y arrêter afin de constater les améliorations. Le numéro de téléphone de votre Centre est (819) 671-3339.

ORDURES

Les autorités municipales ont avisé qu'elles procéderont, du 4 au 15 juillet 1983, à l'enlèvement spécial d'objets lourds que les propriétaires destinent aux déchets. Ces objets devront être déposés pour la cueillette régulière des mercredis de la période en cause.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES MUNICIPALES

Si cela vous intéresse, vous pourrez consulter - au Centre d'Information - un exemplaire des prévisions budgétaires, exercice 1983, de la Municipalité de Val-des-Monts.

DONNÉES RELATIVES AUX MEMBRES

Afin de faciliter le travail administratif routinier de l'Association, les données particulières aux membres ont maintenant été versées dans un ordinateur. Des contrôles sont en place dans le but d'assurer la confidentialité de l'information et de parer à son utilisation par vendeurs ou autres.

CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS

La Constitution et les Règlements de l'Association font l'objet d'une révision et mise à jour eu égard aux désirs actuels et à la concordance avec les Articles d'incorporation. Cette affaire sera étudiée de façon officielle lors de la prochaine réunion générale de l'Association.

SÉCURITÉ

Des burins électriques permettant de graver le numéro du permis de conduire sur les objets de valeur tels que T.V., meubles, hors-bords, etc., sont disponibles à votre Centre d'information. Un dépôt de \$10.00 est requis. Un dépliant - dans les deux langues - sur le programme de prévention de la Sûreté du Québec, intitulé «Opération VOLCAN», ainsi que des décalques, peuvent être obtenus lorsque vous viendrez chercher un burin.

Nous vous prions de ne pas procéder au brûlage de feuilles mortes et broussailles, ou à des feux de grève, sans avoir obtenu la permission requise. Détruire des items en caoutchouc, de l'essence, et autres matières du genre en les brûlant pourrait nuire aux voisins et à l'environnement.

LE RELAIS

Vous êtes peut-être déjà au courant du fait que le propriétaire du Centre communautaire, Perkins-Sur-Le-Lac, Inc., étudie actuellement l'avenir du Centre. Des réunions et entretiens ont eu lieu, et continueront d'avoir lieu, entre le Bureau de direction de l'Association et le propriétaire à cet égard. Une étude complète de la situation fera l'objet d'un rapport lors de la prochaine réunion générale de l'Association.

COTISATION ANNUELLE

Nous vous saurons gré de considérer ce Bulletin comme étant à la fois une facture pour votre cotisation de \$30.00 pour l'année 1983. Veuillez transmettre votre chèque (ou mandat postal) au secrétaire-trésorier, M. Peter Gill, Boîte 122, R.R. n° 2, Perkins-Sur-Le-Lac, Qué. JOX 2R0.

Vous aiderez votre Association à maintenir ses fiches à jour en complétant la formule ci-dessous en en la transmettant avec votre cotisation.

NOM DE FAMILLE _____ PRÉNOM _____ LAC _____
ADRESSE: _____ CHALET: LOT N°: _____
_____ TÉLÉPHONE: RÉSIDENCE () _____
_____ BUREAU: () _____
Code postal: _____ CHALET: (819) _____

(Tous les renseignements seront traités de façon confidentielle)
